



# COMMISSION DE SUIVI DE SITE

ISDND ALVEOL  
Bilan d'activité 2024

04 juin 2025

# Sommaire

- 1. CADRE GENERAL**
- 2. CADRE REGLEMENTAIRE**
- 3. BILAN D'ACTIVITE 2024**
- 4. GESTION DES EFFLUENTS**
- 5. SUIVI ET CONTRÔLES 2024**
- 6. TRAVAUX**
- 7. POURSUITE D'EXPLOITATION**
- 8. INVESTISSEMENTS**

# 1- CADRE GENERAL

- Présentation de Suez
- Présentation de Suez R&V France
- La DSP
- L'équipe du site
- Le matériel
- Synoptique de l'ISDND



# Présentation de Suez R&V France

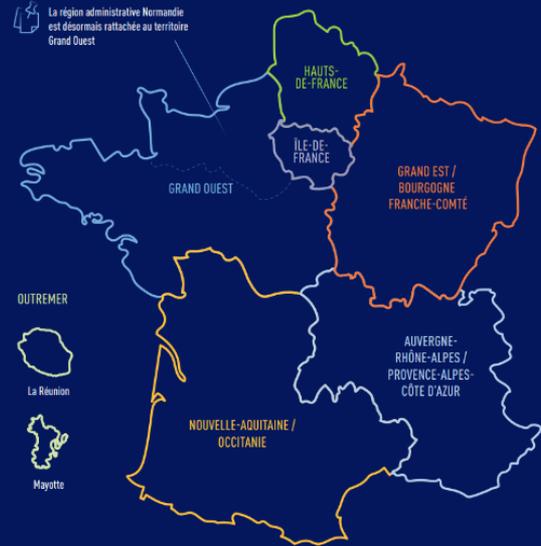
La BU R&V France déploie ses activités sur l'ensemble de la chaîne de valeur des déchets non dangereux.



Avec une organisation orientée Collectivités et Entreprises, et à la recherche de l'excellence opérationnelle de nos infrastructures

## Découpage géographique

La région administrative Normandie est désormais rattachée au territoire Grand Ouest



Une nouvelle organisation pour accompagner la transition vers les nouveaux modes de recyclage et de valorisation.

# La DSP (Délégation de Service Public)

La DSP = Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux Alvéol

- Le Syded reste propriétaire du site
- Suez RV Alvéol exploite à 100 % l'activité Stockage jusqu'en 2029

 Objectif : porter de nouveaux investissements sur l'installation et mettre en œuvre un ensemble de solutions permettant d'améliorer l'impact environnemental.

Bénéficiant de l'expertise du groupe SUEZ en matière d'exploitation l'ISDND, SUEZ RV Alvéol souhaite dans le cadre de la Délégation de Services Publique que lui a confiée le SYDED :

- Mettre en place les savoir-faire et techniques disponibles,
- Faire évoluer en continu les pratiques de gestion de sites de stockage en fonction de l'état de l'art et de la réglementation
- Œuvrer constamment pour la bonne intégration du site dans son environnement.





## L'EQUIPE DU SITE

SUEZ RV ALVEOL est une société dédiée à l'exploitation, celle-ci est composée

- D'un directeur territoire Nouvelle Aquitaine & Occitanie
- D'un responsable de site
- D'un agent administratif
- Deux conducteurs d'engins
- D'un technicien effluent

L'équipe du site est appuyée par des fonctions supports ( Risques Industriels, Travaux, Sécurité et Environnement, Développement, Effluents...)

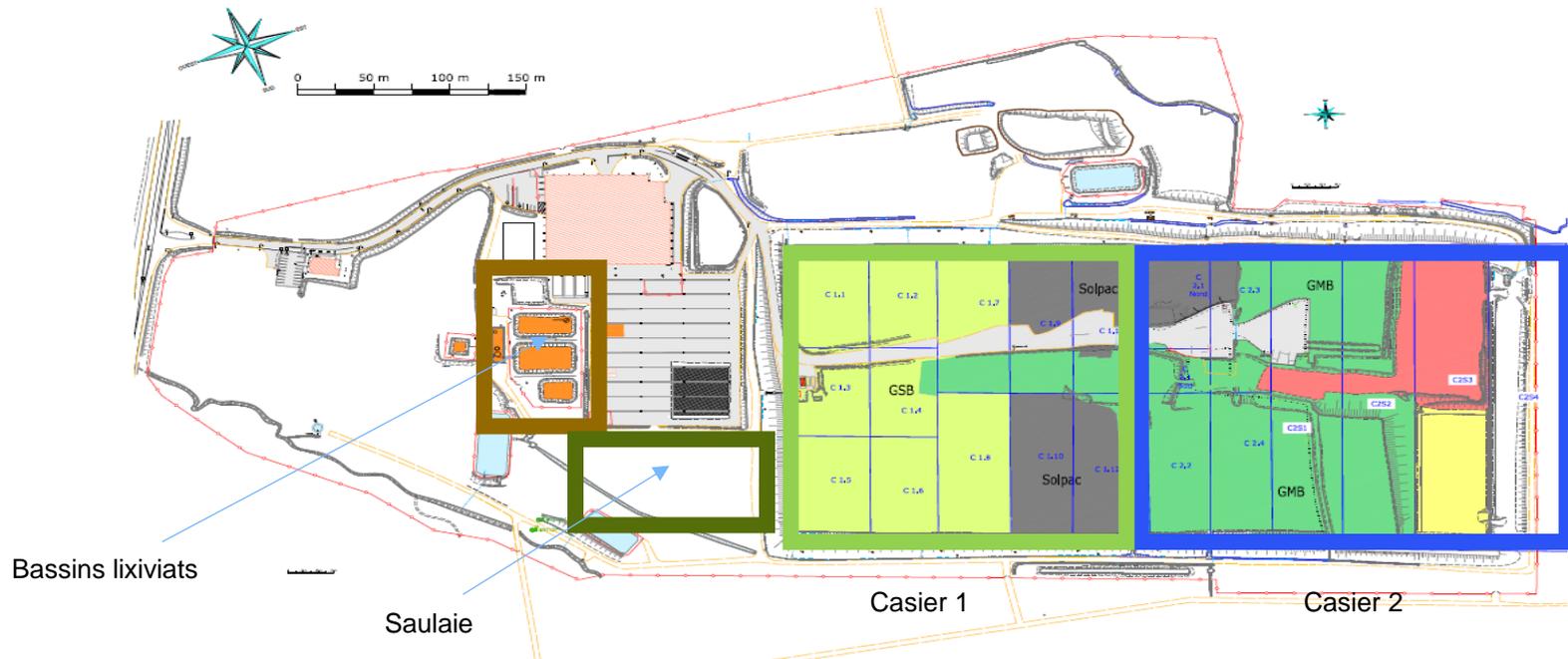
**Astreinte 7/7 au 0 800 813 913**



|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| <b>Compacteurs à déchets</b>         | BOMAG 773 RB 5 – 37 Tonnes – Pieds de mouton   |
| <b>Chargeur à chenille</b>           | CATERPILLAR – 21 Tonnes -963D NexGen   |
| <b>Chariot télescopique 9 mètres</b> | Manitou – 9m   |
| <b>Citerne 10 m3</b>                 | Citerne remplie d'eau en cas de départ de feu au niveau du quai de vidage  |
| <b>Véhicules légers</b>              | Un véhicule utilitaire de type Peugeot Partner (pour déplacements sur site et approvisionnements en pièces détachées)<br>Un véhicule utilitaire de type Jumpy (pour déplacement en formation et astreinte) |



# VISUEL DE L'ISDND



L'activité du site a démarré le 05 mars 2009. C'est aujourd'hui le stockage dans le second casier qui est en cours depuis 2017

## 2- CADRE REGLEMENTAIRE

- Références réglementaires
- Les parties prenantes

## REFERENCES REGLEMENTAIRES

### **Arrêtés préfectoraux reçus en 2024:**

- **Arrêté Préfectoral défrichage d'une zone de moins d'1 hectare en date du 15/04/2024**
- **Arrêté Préfectoral autorisant les fouilles préventives archéologique du 21/03/2024**

**Arrêté préfectoral reçu le 31/03/2025 : Poursuite de l'exploitation du site en réhausse et réutilisation sur site des lixiviats traités (dans la saulaie et la zone humide)**

# LES PARTIES PRENANTES

- Des inspections de la DREAL ( 6 inspections en 2024)
- Des visites de l'installation aux élus du Syded
- Des visites et exercices avec les sapeurs-pompiers de Bellac
- Des visites de l'installation à des groupes scolaires et universitaires
- Des visites aux Associations locales

Le site est accessible sur demande pour des visites

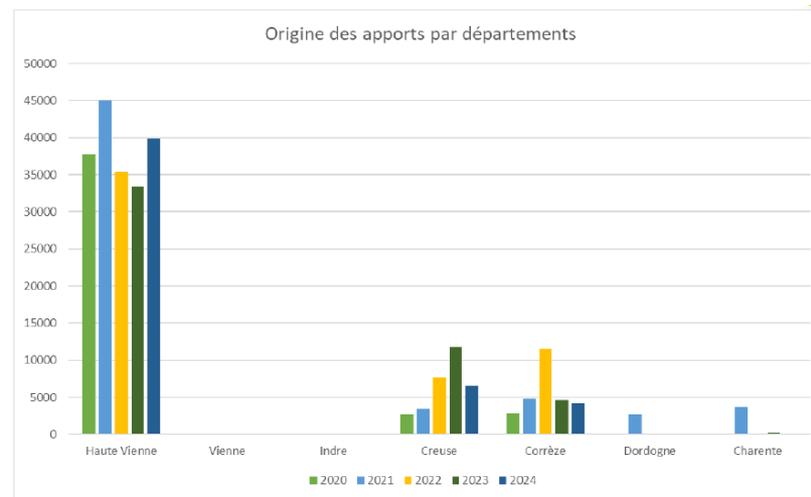
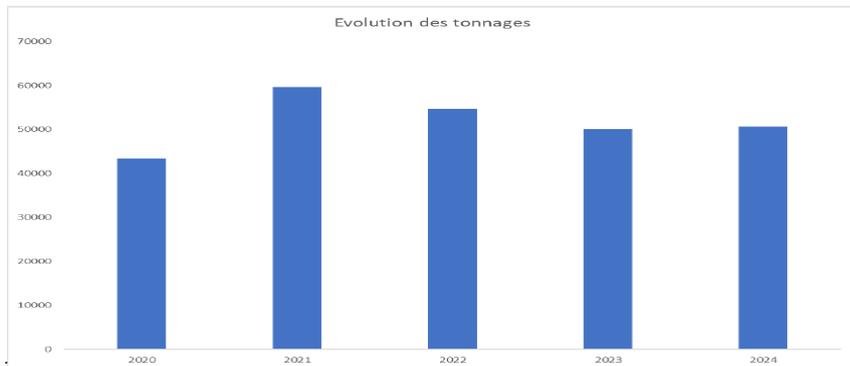
Reprise des Commissions riverains en septembre 2025



## **3 - BILAN DE L'ACTIVITÉ 2024**

- Tonnages
- Contrôles et admissions
- Incidents d'exploitation
- Faits marquants

# TONNAGES 2024



2023 => 50 054,19 t

2024 => 50 717,63 t

Stabilité des tonnages reçus ( Pour rappel SUEZ doit traiter 50 000 tonnes / an dans le cadre de son contrat de DSP)

| Catégories de déchets          | Tonnages (T) | %     |
|--------------------------------|--------------|-------|
| DAE                            | 1 307,30     | 2,58  |
| Encombrant                     | 25 070,10    | 49,43 |
| Refus de tri                   | 24 178,91    | 47,67 |
| RBA                            | 16,02        | 0,03  |
| Déchets de nettoyages des rues | 39,44        | 0,08  |
| Sables                         | 105,86       | 0,21  |
| Gravats et terres              | 1 335,74     | 2,57  |

# CONTROLES ET ADMISSIONS

Information Préalable d'Acceptation en amont des apports ( Engagement du producteur et caractérisation sur le déchet livré)

Caractérisation des déchets

Validation par l'exploitant de la conformité du déchet

Contrôle des apports par le portique de radioprotection

Contrôle visuel au déchargement

Enregistrement des vidages au déchargement



| Seuils maximums de matières valorisables pour acceptation en ISDND, en % de la masse totale du chargement | 2024 | NEW 2025 | 2028       | 2030 |
|---|------|----------|------------|------|
| Déchets non dangereux assujettis (hors OMR)   |      |          |            |      |
| Déchets de métaux   | <30% | <30%     | <30%       | <30% |
| Déchets plastiques  | <30% | <30%     | <30%       | <30% |
| Déchets de verre  | <30% | <30%     | <30%       | <30% |
| Déchets de bois   | <30% | <30%     | <30%       | <30% |
| Fraction minérale inerte (béton, briques, tuiles, céramiques, pierres)                                    | <30% | <30%     | <30%       | <50% |
| Biodéchets  | <30% | <30%     | <30%       | <30% |
| Déchets de papiers-cartons (papiers, cartons, journaux...)  | <50% | <50%     | <50%       | <50% |
| Déchets de plâtre   | <50% | <50%     | <50%       | <50% |
| Déchets textiles  | -    | <30%     | <30%       | <30% |
| Autres (fraction <400mm, ou <100mm si <400mm >20%)  |      |          | Sans seuil |      |



## Sur l'année 2024

- 1 apport refusé => information à la DREAL du producteur et du destinataire
- 2 refus partiel

# INCIDENTS D'EXPLOITATION

2024 :

2 départs de feu (C2S3)

1 arrêt de l'unité de combustion (coupure générale du site)

## 4- GESTION DES EFFLUENTS

- Lixiviats
- Biogaz

# LIXIVIATS BIOREACTEUR

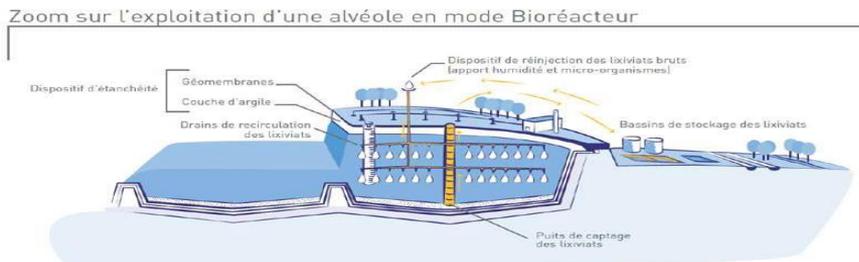
Mise en place d'un dispositif d'étanchéité, en fin d'exploitation d'une alvéole, pour garantir le confinement total des déchets permettant de :

- Capturer l'intégralité du biogaz pour sa valorisation,
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et le risque de nuisances olfactives (couverture finale étanche),
- Réduire la production de lixiviats en stoppant l'infiltration de l'eau de pluie

Réinjection contrôlée d'une partie des lixiviats dans le massif de déchets

- Augmenter et maîtriser l'apport de micro-organismes et d'humidité, nécessaires à la dégradation des déchets
- Maîtriser et accélérer les processus de dégradation et de stabilisation des déchets (10-12 ans au lieu de 20-25 ans pour une gestion classique),
- Réduire la période de production du biogaz

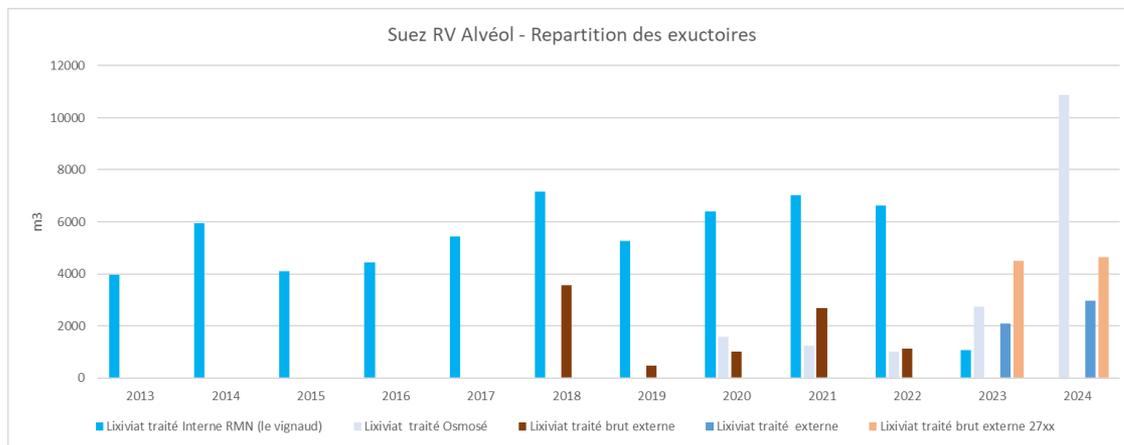
 **Permet un pilotage et l'optimisation de l'installation de stockage**



2 bassins dédiés pour les lixiviats Bruts

1 bassin équipé d'une membrane de couverture relié à un filtre charbon actif (stockage des concentrats)

2 citernes souples pour les lixiviats traités



### Contrôle des lixiviats

Analyses trimestrielles des lixiviats brut et lixiviats traités par le laboratoire indépendant Carso  
 Autosurveillance en sortie de station par les prestataires Ovive et Le Floch

**Les analyses de lixiviats traités et bruts montrent une stabilité des paramètres**

140 puits spécifiques et drains  
 15 puits mixtes lixiviat/biogaz  
 ~ 99 % de fonctionnement de la torchère



| Milieu                  | Fréquence d'analyses | Commentaires |
|-------------------------|----------------------|--------------|
| Torchère avec Vapotherm | Annuelle             | Conforme     |
| Torchère sans Vapotherm | Annuelle             | Conforme     |

**Respect de l'AP => Aucun dépassement de seuil**

## 5 – SUIVIS ET CONTROLES

- Eaux
- Eaux – effluents traités
- Emissions olfactives
- Autres signalements
- Mesures des concentrations riverains
- Campagne Atmo

SURVEILLANCE DES EAUX SOUTERRAINES

Contrôle semestriel des 6 piézomètres

SURVEILLANCE DES EAUX DE DRAINAGE

Contrôle semestriel du bassin

SURVEILLANCE DES EAUX DE RUISSELLEMENT INTERNE

Contrôle trimestriel des 3 bassins

SURVEILLANCE DES LIXIVIATS BRUTS ET TRAITES

Contrôle mensuel par Carso

Contrôle journalier par Ovide

SURVEILLANCE DES EAUX DU RUISSEAU DU VIGNAUD

Contrôle semestriel en Amont et Aval



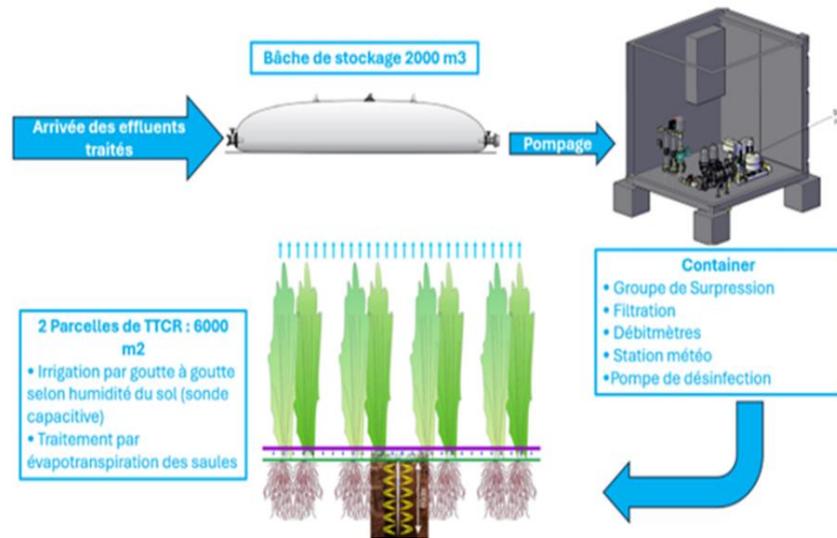


| Milieu  | Fréquence d'analyses | Commentaires  |
|---|----------------------|---|
| Eaux souterraines drainées  | Semestrielle         | RAS   |
| Eaux souterraines (3 piézos dans les altérites Pz5, PGS1 et Pz3 et 3 dans le socle cristallin P1, Pz1 et Pz6) | Semestrielle         | Pas d'évolution des paramètres depuis 2009 ni de différence amont/aval.<br><i>Eaux chargées naturellement en Fe, Al, Mn (roches granitiques)</i>  |
| Ruisseau Vignaud  | Semestrielle         | Pas de différence significative entre amont/aval (IBGN « <b>moyen</b> » amont et aval 12).  |
| Bassins Eaux Pluviales (N, W, petit W)  | Trimestrielle        | Rejets conformes aux seuils de l'AP du 06/07/2020 (sauf MES en avril et octobre bassins W et petit W et MES bassin W et légèrement Mn en juillet bassin N – liés aux travaux avec fossés argileux-retours à la normale) |
| Effluents traités avant Vapotherm (pas de rejet au Vignaud)   | Mensuelle            | Résultats conformes (arrêt station en septembre)  |

# EAUX - EFFLUENTS TRAITES

## Nouveautés 2024

Analyses dans la bêche avant irrigation de la SAULAIE (taillis à très courte rotation)



Analyses PFAS (Campagne mensuelle en 19 mars/17 avril/23 mai, selon l'AM 20/06/23 - Résultats sous GIDAF)

Analyses sur bassin des lixiviats, bassin EP Nord, Sud et eaux extérieures et effluents traités avant STEP externe.

Résultats : juste 1 PFAS (PFBS) dans bassin des EP extérieure en mars à 0,13 (LQ à 0,1 µg/l) et AOF au-dessus de la LQ (AOF est soumis à de nombreuses interférences et erreurs ou difficultés de mesure. Aucune corrélation n'est possible entre AOF et concentration en PFAS. Ce paramètre n'est pas interprétable, et n'est pas représentatif de la teneur en PFAS).

## Focus sur l'article du Populaire du Centre paru en avril 2025 :

**LE POPULAIRE DU CENTRE** À LA UNE VIE LOCALE SPORTS LOISIRS ÉCONOMIE

### Deux entreprises de Haute-Vienne parmi les 380 sites qui rejettent l'essentiel des polluants éternels en France

C'est ce qui ressort d'un article publié par nos confrères du quotidien Le Monde.

Publié le 01 avril 2025 à 19h54 • 5 commentaires

PFAS AOF

|                    |                                   |                        |                                 | PFAS   | AOF    |
|--------------------|-----------------------------------|------------------------|---------------------------------|--------|--------|
| Nouvelle Aquitaine | Communauté d'Agglomération d'Agen | ESTILLAC               | Flux massique de PFAS > 1g/j    | 1,0    | 1,0    |
| Nouvelle Aquitaine | EYREIN Industrie                  | EYREIN                 | Concentration en PFAS > 25 µg/L | 25,8   | 0,1    |
| Nouvelle Aquitaine | SAS.GAZTEAM ENERGIE               | COMBRAND               | Concentration en                | 82,0   | 0,1    |
| Nouvelle Aquitaine | SUEZ RV ALVEOL                    | PEYRAT-DE-BELLAC       | Concentration en PFAS > 25 µg/L | 26,3   | 0,0    |
| Nouvelle Aquitaine | SITA SUD OUEST                    | BASSILLAC ET AUBEROCHE | Concentration en PFAS > 25 µg/L | 25,5   | 0,0    |
| Nouvelle Aquitaine | Syndicat Mixte Bil Ta Garbi       | SAINT-PEE-SUR-NIVELLE  | Flux massique AOF > 500 g/j     | 321,9  | 1142,2 |
| Nouvelle Aquitaine | GASCOGNE PAPIER                   | MIMIZAN                | Flux massique AOF > 500 g/j     | 56,0   | 844,0  |
| Nouvelle Aquitaine | CURIA FRANCE                      | BON-ENCOTRE            | Concentration en AOF > 500 µg/L | 4500,0 | 467,4  |

L'association (Génération Futures) a pris comme donnée de base, dans son calcul, la concentration en PFAS dans le bassin lixiviats bruts (non rejetés dans le milieu naturel)

# EMISSIONS OLFACTIVES

## Actions :

Informations spécifiques auprès de chaque commune riveraine et populations riveraines de l'ISDND lors travaux à risque olfactif

Tous les signalements sont suivis par le responsable du site et donne lieu à un plan d'action

Enregistrement des signalements dans le fichier national de Suez

Mise en place de deux capteurs chez les riverains Sud et Nord du Site mesurant la concentration en H2S

Vidage et curage du bassin B3

Ajout d'un produit neutralisant dans les bassins lixiviats

Mise en place de deux capteurs mesurant la concentration en H2S en bord de bassin et reporting via une plateforme « sentinelle » en continue

Pose d'une membrane flottante au-dessus du B3 relié à un filtre charbon actif

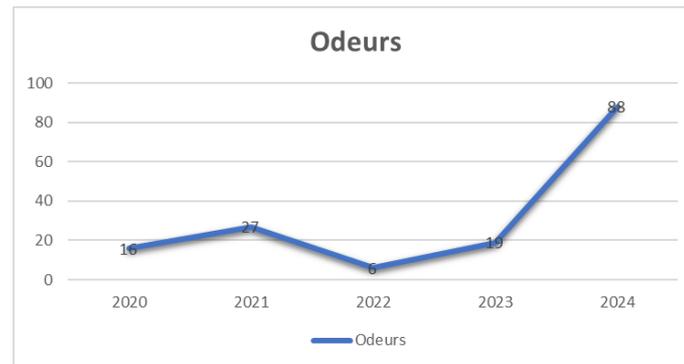
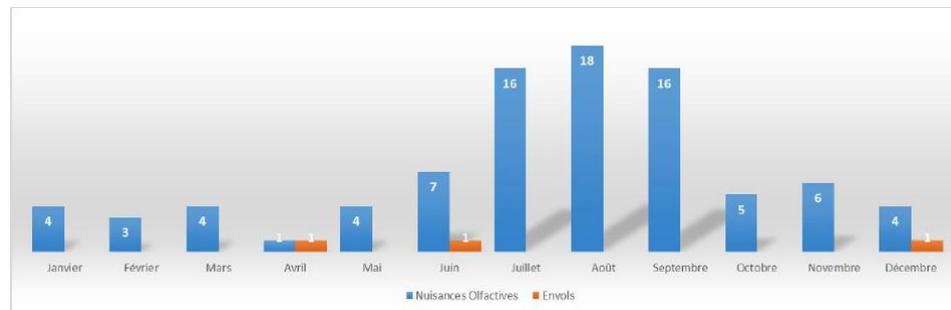
## Résultat :

Retour à une situation comparable à avant l'été 2024

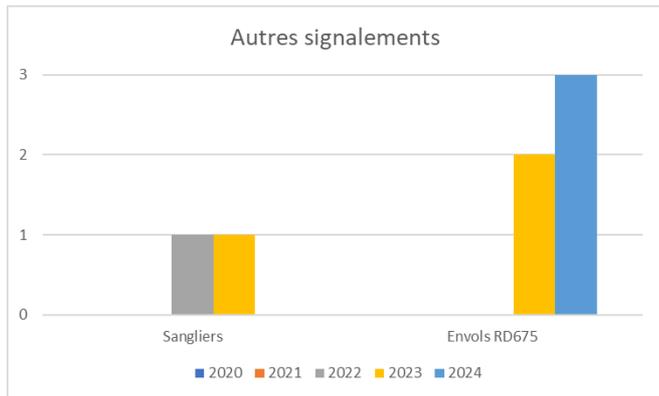
## Actions 2025 :

Installation d'aérateurs dans les bassins lixiviats Bruts

## Année 2024



# Autres signalements



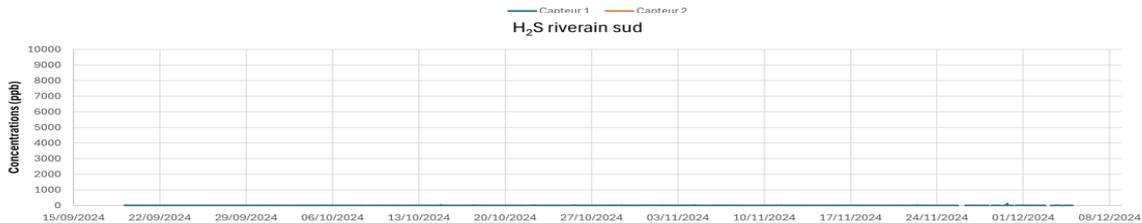
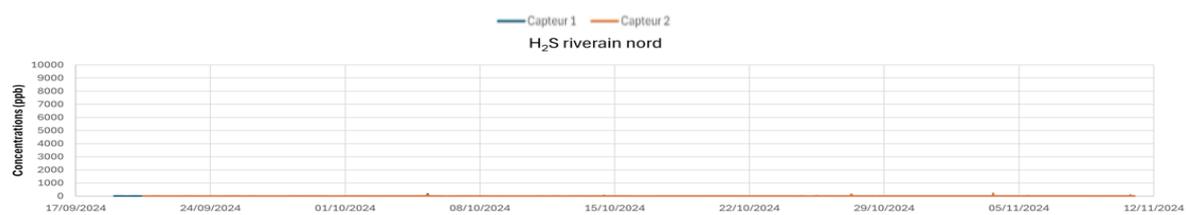
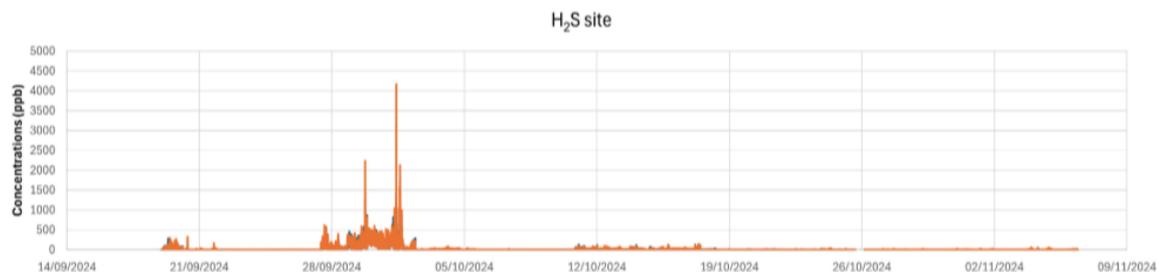
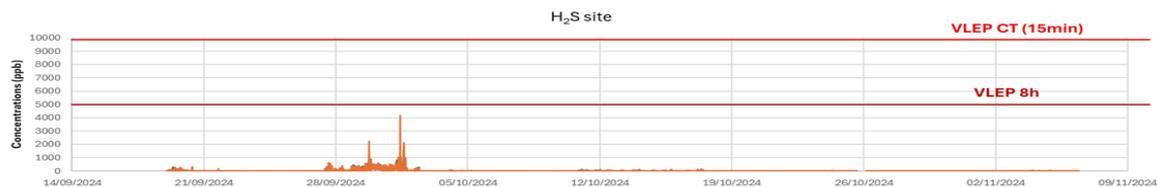
## Envois :

- Information et sensibilisation auprès des transporteurs
- Contrôles inopinés sur le nettoyage des bennes en sortie de site

## Présence de sangliers :

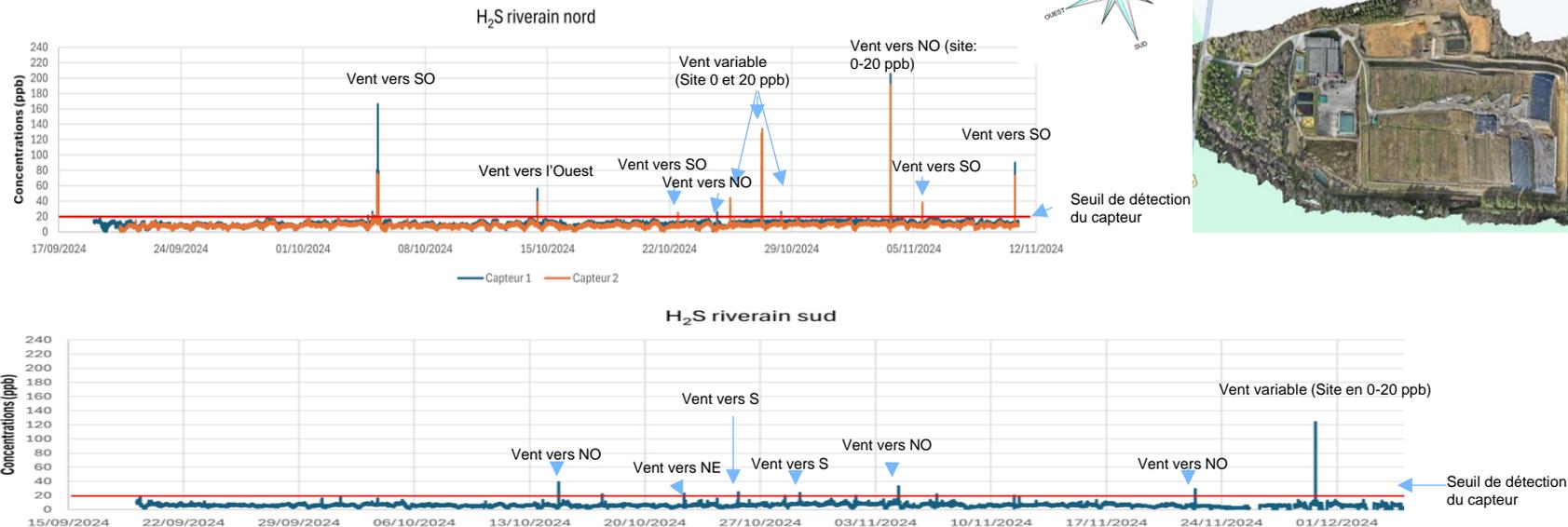
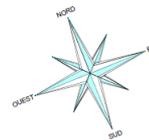
- Continuité du protocole d'intervention Grand Gibier avec ACCA de Peyrat de Bellac et Bellac, Chasse Privée de Courcellas et la chasse privée des Bois du Roy et la Fédération de Chasse
- Information au lieutenant de Louveterie (Diagnostic et intervention si besoin)

# Mesure des concentrations H<sub>2</sub>S Riverains



# Mesure des concentrations H<sub>2</sub>S Riverains

Seuil de gêne olfactive 5 ppb

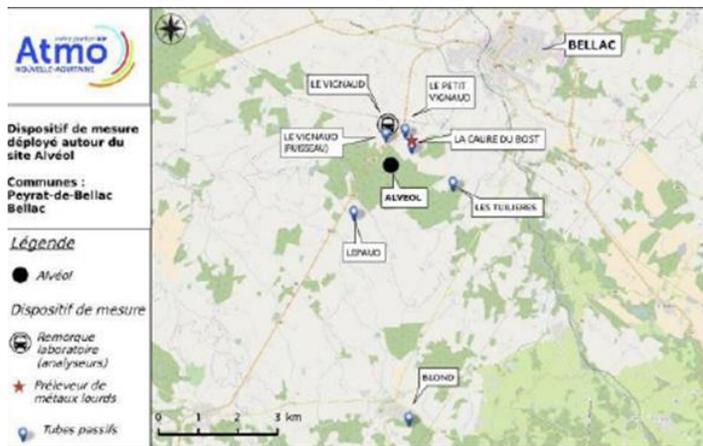


Les graphiques ne montrent pas de corrélation évidente entre les relevés réalisés chez les riverains et l'activité du site. Néanmoins, des odeurs ont pu être perçues avec des concentrations inférieures aux limites de détection des capteurs.

*La limite de quantification des capteurs est de 20 ppb. Celle-ci correspond à la concentration à partir de laquelle le composé est quantifiable par le capteur. Autrement dit, si 10 ppb < concentration < 20 ppb, le composé est présent sous forme de traces. À partir de 20 ppb, on peut quantifier les concentrations de H<sub>2</sub>S plus précisément.*

# CAMPAGNE ATMO (Suivi de la qualité de l'air autour de l'ISDND)

Campagne annuelle de la mesure de la qualité de l'air du 20 mars au 02 mai 2024



## Paramètres mesurés:

H<sub>2</sub>S, Ammoniaque et amine totale, COV mercaptans et autres composés soufrés, BTEX, métaux lourds, particules fines

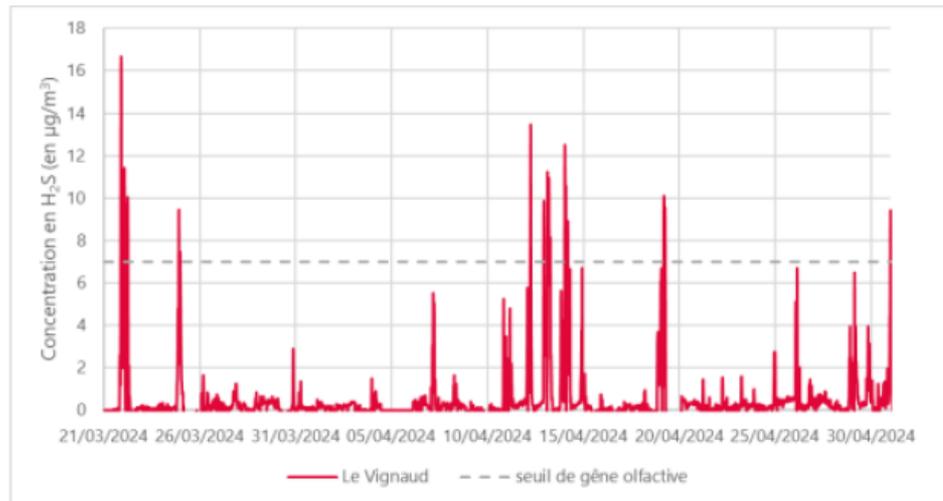


Figure 13 : évolution des concentrations d'H<sub>2</sub>S en demi-heure glissantes sur le site Le Vignaud

7 Pics observés lors de la campagne

- 14 au 26 avril => travaux réseau biogaz
- 21 mars et 30 avril => variation température et fortes pluies

## 6 – TRAVAUX

- Réaménagement

# REAMENAGEMENT FINAL

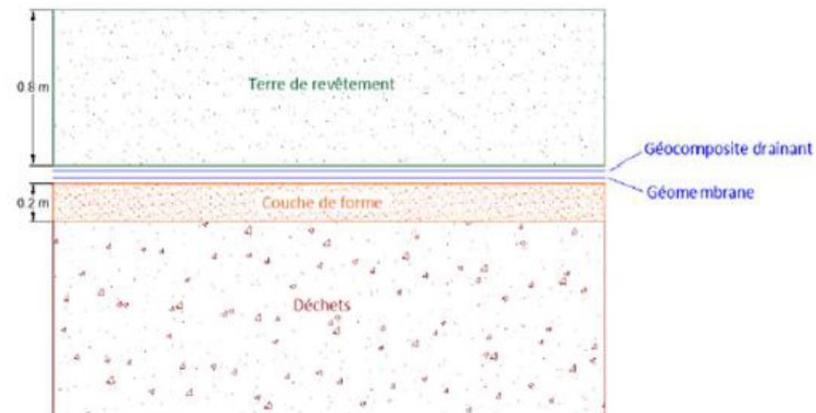
Le réaménagement des alvéoles a pour but de :

Limiter les infiltrations d'eaux de pluie dans le massif de déchets

Réduire les émissions diffuses de biogaz dans l'atmosphère

Limiter l'impact visuel (intégration paysagère)

- Poursuite du réaménagement du C2S2



Vue en coupe de la couverture finale

***Un courrier du programme d'analyse et d'échantillonnage a été soumis et validé par l'inspecteur des installations classées de la Haute-Vienne.***

# 7 – POURSUITE D'EXPLOITATION

# POURSUITE D'EXPLOITATION (Réglementaire)

Notre objectif : définir un projet pour la suite de l'exploitation autorisée

- Répondant aux enjeux de traitement des déchets du territoire,
- Prenant en compte les enjeux environnementaux et l'avis des Parties prenantes (un défrichement limité)

Obtention de l'AP de moins d'1 ha (11 mars 2024)

AP réhausse, espèces protégées, zone humide

L'ensemble des dossiers ont été validé et soumis un Arrêté Préfectoral



# POURSUITE D'EXPLOITATION (Travaux C2S4)

## ➤ **Septembre 2024**

- travaux d'abattage et de débardage avec valorisation du bois

## ➤ **Octobre / novembre 2024**

- Fouilles préventives d'archéologie
- Phase 1 de compensation par la création d'habitats (dépression et hibernaculums)
- Barrière anti-intrusion pour les amphibiens



**Sur l'ensemble des travaux le bureau d'étude BIOTOP accompagne Suez RV Alvéol**

# TRAVAUX PREVISIONNELS 2025

- Création de la subdivision C2S4
- Réaménagement partiel C2S3
- Travaux captage du biogaz et de réinjections
- Travaux de compensation de zone humide et biodiversité (Création d'une zone humide au Nord du site, création de mares pour les amphibiens et hibernaculum pour les reptiles )
- Travaux de compensation forestiers (en cours de validation avec la mairie de Bellac et la DDT)
- Installation d'aérateurs dans les bassins lixiviats bruts
- Remodelage du casier 1 à la suite du PAC déposé, et reprise des fossés
- Augmentation de la capacité de Step présente sur le site

# 8 – INVESTISSEMENTS

# INVESTISSEMENTS

## Objectif :

Adapter le site face au contexte du changement climatique.

|   | Investissements         |
|---|-------------------------|
| saulaie   | 302 k€                  |
| bassin 3 gestion des odeurs (membrane, charbon actif)                 | 105 k€                  |
| capteurs H2S et plateforme Sentinel                                   | 92 k€                   |
| Produits gestion des odeurs 2024                                      | 73 k€                   |
| Produits gestion des odeurs T1 2025                                   | 84 k€                   |
| aérateurs bassins   | 67 k€                   |
| Reprise fossés  | Investissements à venir |
| Ajout terre végétale pour suppression zones de stagnation C1          | Investissements à venir |
| torchère mobile   | Investissements à venir |
| Compensation zone humide + Espèces protégées                          | Investissements à venir |
| Amélioration réseau lixiviats   | Investissements à venir |
| étude STEP + évolution STEP (passage de 18 m3/j à 50 m3/j)            | Investissements à venir |
| Mise en conformité PF radioprotection (caisson étanche sur rétention) | Investissements à venir |
| Augmentation de la taille de la saulaie de 1000 m2                    | Investissements à venir |

Investissements déjà réalisés  
pour faire évoluer la gestion  
des lixiviats sur site : 723 k€

# MERCI

